



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 14 octobre 2014 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Gagnier, Maire d'arrondissement
Madame Émilie Thuillier, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Lorraine Pagé, Conseillère du district du Sault-au-Récollet
Monsieur Harout Chitilian, Conseiller du district de Bordeaux-Cartierville
Monsieur Pierre D Desrochers, Conseiller du district de Saint-Sulpice

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Lisa Siminaro, Directrice - Performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Louis Lapointe, Directeur des travaux publics
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Marc Tanguay, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

Madame Émilie Thuillier, conseillère du district d'Ahuntsic, souligne l'anniversaire du maire Gagnier, invite les citoyens à participer au forum « Ahuntsic en devenir » organisé par SOLIDARITÉ AHUNTSIC qui se tiendra le 22 novembre prochain de 8 h 30 à 15 h 30 au Collège Ahuntsic et annonce que la constitution de la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL QUARTIER FLEURY OUEST est à l'ordre du jour, au point 12.02. D'ailleurs, la requête visant la constitution de la SDC Quartier Fleury Ouest a fait l'objet d'un scrutin référendaire le 5 octobre dernier. Elle annonce également l'octroi, au point 30.03 de l'ordre du jour, d'une contribution financière de 1 350 \$ à LES POLLUÉS DE MONTRÉAL-TRUDEAU pour leur permettre d'acquérir trois capteurs de son pouvant détecter le bruit produit par les aéronefs. Enfin, elle rappelle aux citoyens l'importance de respecter les consignes relatives à la collecte des résidus verts.

Monsieur Pierre Desrochers, conseiller du district de Saint-Sulpice, remercie les participants à l'assemblée consultative sur le projet de bibliothèque rue de Louvain. Il annonce ensuite que des feux de circulation ont été installés sur la rue Chabanel à l'angle de l'avenue du Parc en remplacement de la traverse piétonnière qui était plus ou moins respectée des automobilistes. Il mentionne aussi avoir participé au forum « *Ahuntsic vert, exprimez-vous !* » qui se tenait le 29 septembre et dont les résultats seront connus prochainement. En terminant, il annonce la tenue, à la salle du conseil, d'une soirée d'information sur l'agrile du frêne le 21 octobre à 19 h et de deux assemblées consultatives sur l'aménagement d'une place publique sur la rue Chabanel à l'angle de la rue de l'Esplanade le 12 novembre à 16 h et 19 h.

Monsieur Harout Chitilian, conseiller du district de Bordeaux-Cartierville, souligne l'anniversaire du maire Gagnier. Il annonce le dépôt, au point 12.01 de l'ordre du jour, d'une demande d'aide financière pour la construction d'une nouvelle bibliothèque pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord. Il s'agit d'un projet novateur dont les coûts seront partagés entre les arrondissements propriétaires. Aussi, il profite de l'occasion pour rappeler que le district de Bordeaux-Cartierville a grand besoin d'un espace permanent pour y loger sa bibliothèque qui prend actuellement place dans un centre commercial. Il aborde également la question du projet de réaménagement des principales artères du district de Bordeaux-Cartierville que sont le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle. Il mentionne que le projet sera éventuellement présenté aux citoyens et aux organismes concernés. Puis, en référence à un article paru dans un journal et intitulé « Les déplacements en transport en commun dans Ahuntsic-Cartierville : pénibles ! », il énumère quelques-unes des améliorations mises en place et celles à venir. Enfin, il fait part aux citoyens de sa satisfaction par rapport au budget adopté par le conseil d'arrondissement.

Madame Lorraine Pagé, conseillère du district du Sault-au-Récollet, invite les citoyens à participer au forum « Ahuntsic en devenir » organisé par SOLIDARITÉ AHUNTSIC qui se tiendra le 22 novembre prochain. Elle lance également un appel aux citoyens afin qu'ils respectent les consignes relatives à la collecte des résidus verts et exprime sa satisfaction quant à l'annonce faite par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant la tenue d'une audience publique sur le projet de prolongement de l'autoroute 19 sur le territoire de l'arrondissement, soit le 22 octobre à 19 h au collège Régina Assumpta. Pour terminer, elle mentionne que le projet de bibliothèque dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord répond aux attentes des résidents du district du Sault-au-Récollet qui souhaitaient une bibliothèque dans ce secteur depuis des années et elle souligne que l'octroi d'une contribution financière à LES POLLUÉS DE MONTRÉAL-TRUDEAU est une façon d'appuyer la lutte citoyenne.

Monsieur Pierre Gagnier, maire d'arrondissement, tient d'abord à rassurer les citoyens que des démarches sont entreprises pour trouver un endroit où loger la bibliothèque du district de Bordeaux-Cartierville. Il rappelle la tenue d'une soirée d'information sur l'agrile du frêne le 21 octobre à 19 h à la salle du conseil d'arrondissement et il annonce l'inauguration, le 18 octobre, du terrain de soccer synthétique du parc d'Auteuil. En terminant, il annonce que l'arrondissement investira près de 9 millions l'an prochain pour réparer ses rues et trottoirs.

10.02

Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Le maire d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- **1610, rue De Beauharnois Ouest - Lots 1489110 et 1489106 du cadastre du Québec** : autoriser en cour avant une aire de jeux longeant le boulevard Crémazie Ouest, une aire de jeux longeant la bretelle d'accès de l'autoroute 40 et une clôture d'une hauteur supérieure à 0,9 mètre (40.03).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir.

- **1905, rue De Salaberry - Lot 3880676 du cadastre du Québec** : autoriser en cour avant une aire de jeux ainsi qu'une clôture d'une hauteur supérieure à 0,9 mètre (40.04).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir.

- **10551-10553, Grande Allée - Lot 1996369 du cadastre du Québec** : autoriser la construction d'une piscine creusée en cour avant (40.05).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir.

- **10274, rue Rancourt - Lot 1742775 du cadastre du Québec** : Régulariser un empiètement du bâtiment dans la marge latérale sud (40.06).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir.

10.03

Période de questions du public.

À 19 h 26, le maire d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Marguerite Spinoso	Projet de remplacement d'un lot situé sur le côté est de la rue Fréchette, au nord de la rue du Bocage.
Raman Patel	Réparation d'une section de trottoir sur la rue du Général-Giraud.
Marc Gagné	Revitalisation de l'arrondissement.
Janine Renaud	Précisions sur les points 10.05 et 30.03 de l'ordre du jour. Revitalisation de la rue Lajeunesse.

Raymond Labbé	Précisions sur le point 20.01 de l'ordre du jour.
Joseph Nader	Entretien d'un terrain appartenant à la Ville de Montréal (dépôt d'un document).
Laurent Charbonneau	Ouverture d'un café - appareils de loterie vidéo (dépôt d'une pétition).
Gilles Larocque	Travaux de réfection dans l'arrondissement.
Diane Thibaudeau	Projet résidentiel sur le terrain situé au 10 000, rue Meilleur.
Lorraine Allaire	Entretien du terrain de pétanque du parc Saint-Paul-de-la-Croix.

Cette période de questions prend fin à 20 h 10.

10.04

Correspondance et dépôt de documents.

- a) Ville de Côte Saint-Luc : Résolution 140922 intitulée « Demande d'aide financière pour la lutte contre l'agrile du frêne ».
- b) Arrondissement du Sud-Ouest : Résolution CA14 22 0352 intitulée « Motion pour l'implantation d'un SLR sur le pont de remplacement du pont Champlain ».
- c) Arrondissement du Sud-Ouest : Résolution CA14 22 0353 intitulée « Revendications de l'arrondissement du Sud-Ouest quant à la décision de Postes Canada d'abandonner la livraison du courrier à domicile ».
- d) Arrondissement du Sud-Ouest : Résolution CA14 22 0354 intitulée « Résolution demandant l'abandon de la réforme du financement des arrondissements (RFA) ».

10.05

CA14 090295

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 14 octobre 2014.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 14 octobre 2014, tel que présenté, en y ajoutant le point suivant :

10.07 : Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2014;

et en y retirant le point suivant :

40.12 : Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution visant à autoriser la construction d'une école primaire en excédant la hauteur maximale permise - 12050 à 12060 avenue du Bois-de-Boulogne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA14 090296

Approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires du 8 et 11 septembre et 7 octobre 2014 ainsi que celui de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE considérer comme lus et de ratifier les procès-verbaux des séances extraordinaires du 8 et 11 septembre et du 7 octobre 2014 ainsi que celui de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA14 090297

Déposer une demande d'aide financière au Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de la Ville de Montréal (RAC) pour la construction d'une nouvelle bibliothèque interarrondissements.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers.

et résolu

DE mandater le Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour déposer, conjointement avec l'arrondissement de Montréal-Nord, une demande d'aide financière au Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de la Ville de Montréal (RAC) pour la construction d'une nouvelle bibliothèque interarrondissements et à signer tout engagement relatif à cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1141948016

CA14 090298

Autoriser la constitution de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest (dossier en référence 1141333012).

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers.

et résolu

D'autoriser la constitution de la « Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest », laquelle aura compétence dans le district montréal au plan annexé à la présente résolution comme annexe A;

DE transmettre au registraire des entreprises trois copies certifiées conformes de la résolution autorisant la constitution de la société, et ce, conformément à l'article 458.16 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

DE mandater la direction du développement du territoire pour accompagner la société dans les étapes subséquentes de sa constitution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.02 1141388001

CA14 090299

Accorder respectivement à 2742-2047 QUÉBEC INC., LES EXCAVATIONS R. MALENFANT (1991) INC. et 2734-6584 QUÉBEC INC., un contrat pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur ainsi qu'à LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. et S. BOUDRIAS INC., un contrat pour la location d'un tracteur chargeur avec opérateur, comprenant une option de renouvellement de deux ans, conformément à l'appel d'offres public 14-13766, le tout afin de réaliser les activités de déneigement de l'arrondissement pour l'année 2014-2015 / Autoriser à cette fin une dépense approximative de 621 334,10 \$, toutes taxes comprises.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'accorder à 2742-2047 QUÉBEC INC. un contrat pour la location d'une rétrocaveuse (avec opérateur) au montant approximatif de 87 390,20 \$, toutes taxes comprises;

D'accorder à LES EXCAVATIONS R. MALENFANT (1991) INC. un contrat pour la location d'une rétrocaveuse (avec opérateur), au montant approximatif de 88 645,73 \$, toutes taxes comprises;

D'accorder à 2734-6584 QUÉBEC INC. un contrat pour la location d'une rétrocaveuse (avec opérateur), au montant approximatif de 96 234,08 \$, toutes taxes comprises;

D'accorder à LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. un contrat pour la location d'un tracteur chargeur (avec opérateur) un montant approximatif de 168 323,40 \$, toutes taxes comprises;

D'accorder à S. BOUDRIAS INC. un contrat pour la location d'un tracteur chargeur (avec opérateur) un montant approximatif de 180 740,70 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser à cette fin une dépense approximative de 621 334,10 \$, toutes taxes comprises, comprenant une option de renouvellement de deux ans, le tout conformément à l'appel d'offres public 14-13766, afin de réaliser les activités de déneigement de l'arrondissement pour l'année 2014-2015;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1140361005

CA14 090300

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er juillet au 31 août 2014.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1143757009

CA14 090301

Disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet, dont la liste détaillée est jointe au dossier de la présente résolution, en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1143032004

CA14 090302

Octroyer une contribution financière de 1 350 \$ à LES POLLUÉS DE MONTRÉAL-TRUDEAU afin de les soutenir dans leur projet.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'octroyer une contribution financière de 1 350 \$ à LES POLLUÉS DE MONTRÉAL-TRUDEAU pour l'achat de trois capteurs de son, qui permettront à l'organisme d'enregistrer des données devant servir à documenter la problématique de nuisance sonore vécue par plusieurs citoyens de l'arrondissement provenant de l'aéroport international Pierre-Elliott Trudeau;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1141948032

CA14 090303

Octroyer une contribution financière non récurrente de 6 925,40 \$ à ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE (Ville en vert) pour la mise en place d'une équipe de sensibilisation sur la collecte des résidus verts pour l'automne 2014.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers.

et résolu

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 6 925,40 \$ à ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE (Ville en vert) pour la mise en place d'une équipe de sensibilisation sur la collecte des résidus verts pour l'automne 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1145027004

CA14 090304

Octroyer des contributions financières totalisant 5 700 \$ à différents organismes pour les soutenir dans leurs activités respectives.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers.

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 5 700 \$ aux organismes ci-dessous énumérés pour les soutenir dans leurs activités respectives, soit :

200 \$	ASSOCIATION FAMILIALE DES LOCATAIRES ANDRÉ-GRASSET
200 \$	CLUB DE L'ÂGE D'OR MARIA S.S. DELLE GRAZIE (CRAIC)
250 \$	LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL DE MONTRÉAL (CONFÉRENCE NOTRE-DAME-DE-CARTIERVILLE)
250 \$	CLUB DE SOCCER LES BRAVES D'AHUNTSIC
100 \$	RAPLIQ
200 \$	AUTOUR DU BÉBÉ, CARREFOUR PÉRINATAL D'AHUNTSIC
200 \$	SOLIDARITÉ AHUNTSIC
200 \$	RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE
200 \$	ASSOCIATION MULTIFAMILIALE MEUNIER TOLHURST
200 \$	CENTRE SCALABRINI POUR RÉFUGIÉS ET IMMIGRANTS
200 \$	PAUSE-FAMILLE INC.
200 \$	SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)
200 \$	RÉVANOUS
200 \$	CLUB DE L'ÂGE D'OR CHRISTOPHE-COLOMB (CRAIC)
200 \$	CLUB DE L'ÂGE D'OR II GIRASOLE (CRAIC)
200 \$	CLUB DE SOCCER LES BRAVES D'AHUNTSIC
100 \$	CLUB ÂGE D'OR L'HARMONIE
150 \$	ASSOCIATION MONTREALAISE DE JELSI
200 \$	CLUB DE L'ÂGE D'OR MARIA S.S. DELLE GRAZIE (CRAIC)
200 \$	CLUB D'ÂGE D'OR LES PIONNIERS(CRAIC)
200 \$	LE CLUB DES AÎNÉS DU DOMAINE ST-SULPICE
200 \$	CLUB DE L'ÂGE D'OR JEAN CABOT
200 \$	CLUB DE L'ÂGE D'OR MARCELIN-WILSON (CRAIC)
200 \$	CLUB DE BOCCÉ L'ACADIE
200 \$	CLUB 50 ANS + DE CLAUDE ROBILLARD
250 \$	JARDINS COMMUNAUTAIRES CHRIST-ROI ET LES CASTORS
300 \$	SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)
300 \$	ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE (VILLE EN VERT)

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1141522007

CA14 090305

Autoriser une dépense de 150 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain à être installé dans divers parcs de l'arrondissement.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers.

et résolu

D'autoriser une dépense de 150 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain tel que corbeilles, bancs de parcs et tables à pique-nique, à être installé dans les divers parcs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

DE procéder à ces achats auprès de la Direction du matériel roulant et atelier (DMRA);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1143060001

CA14 090306

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons non alcooliques, et l'utilisation de barbecues mobiles.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur le site et à la date identifiés au tableau des événements publics, saison 2014, joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site et à la date identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons non alcooliques, sur le site et à la date identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution, autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur le site et à la date identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1141948031

CA14 090307

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance réduisant à 50 km/h la limite de vitesse prescrite sur l'avenue Papineau, direction sud, entre l'avenue Charland et le boulevard Crémazie.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance jointe à la présente résolution déterminant les limites de vitesse sur l'avenue Papineau, direction sud, entre l'avenue Charland et le boulevard Crémazie dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, en la réduisant à 50 km/h, tel qu'identifié au plan des limites de vitesse annexé à ladite ordonnance et dont l'entrée en vigueur est prévue dans les 90 jours suivant son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports du Québec à la Gazette officielle du Québec;

Et de transmettre, en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière du Québec (RLRQ., chapitre C-24.2), au ministère des Transports du Québec une copie certifiée conforme de la résolution ainsi que l'ordonnance et l'annexe 1 s'y rattachant, accompagnées d'un plan d'information et d'un plan de signalisation dans les quinze jours suivant son adoption.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1140716004

CA14 090308

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, en cour avant de l'immeuble portant le numéro 1610, rue De Beauharnois Ouest, une aire de jeux longeant le boulevard Crémazie Ouest, une aire de jeux longeant la bretelle d'accès de l'autoroute 40 et une clôture d'une hauteur supérieure à 0,9 mètre - Lots 1489110 et 1489106 du cadastre du Québec.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser en cour avant de l'immeuble portant le numéro 1610, rue De Beauharnois Ouest, les lots 1489110 et 1489106 du cadastre du Québec, une aire de jeux longeant le boulevard Crémazie Ouest, une aire de jeux longeant la bretelle d'accès de l'autoroute 40 et une clôture d'une hauteur supérieure à 0,9 mètre;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure visant à autoriser en cour avant de l'immeuble portant le numéro 1610, rue De Beauharnois Ouest, constitué des lots 1489110 et 1489106 du cadastre du Québec, une aire de jeux donnant sur le boulevard Crémazie, une aire de jeux donnant sur la voie de service de l'autoroute 40 ainsi qu'une clôture d'une hauteur de 1,52 mètre, le tout tel que montré sur les plans préparés par l'architecte Moshen Bishai, datés du 19 septembre 2014 et du 24 septembre 2014 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 24 septembre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1144039012

CA14 090309

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser en cour avant de l'immeuble portant le numéro 1905, rue De Salaberry, une aire de jeux ainsi qu'une clôture d'une hauteur supérieure à 0,9 mètre - Lot 3880676 du cadastre du Québec.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser en cour avant de l'immeuble portant le numéro 1905, rue De Salaberry, érigé sur le lot 3880676 du cadastre du Québec, une aire de jeux ainsi qu'une clôture d'une hauteur supérieure à 0,9 mètre;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure visant à autoriser en cour avant de l'immeuble portant le numéro 1905, rue De Salaberry, érigé sur le lot 3880676 du cadastre du Québec, une aire de jeux donnant sur le boulevard de l'Acadie ainsi qu'une clôture d'une hauteur de 1,2 mètre, le tout tel que montré sur le plan numéroté A-01, préparé par l'architecte Miloud Boukhira et estampillé par la Direction du développement du territoire le 11 septembre 2014, conditionnellement à ce que des bollards de protection soient ajoutés et installés sur le terrain privé le long de la clôture proposée, à la limite sud de l'aire de jeux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1144039013

CA14 090310

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble portant les numéros 10551 et 10553, Grande Allée, la construction d'une piscine creusée en cour avant - Lot 1996369 du cadastre du Québec - Demande de permis 3000853424 - Secteur significatif DD.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble portant les numéros 10551 et 10553, Grande Allée, érigé sur le lot 1996369 du cadastre du Québec, la construction d'une piscine creusée en cour avant;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure visant à autoriser en cour avant de l'immeuble portant les numéros 10551 et 10553, Grande Allée, érigé sur le lot 1996369 du cadastre du Québec, l'aménagement d'une piscine creusée, le tout tel que présenté sur les documents joints à la demande de permis 3000853424.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1144197003

CA14 090311

Accorder une demande de dérogation mineure visant à régulariser pour l'immeuble portant le numéro 10274, rue Rancourt, un empiètement du bâtiment dans la marge latérale sud - Lot 1742775 du cadastre du Québec.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à régulariser pour l'immeuble portant le numéro 10274, rue Rancourt, érigé sur le lot 1742775 du cadastre du Québec, un empiètement du bâtiment dans la marge latérale sud;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure visant à régulariser pour l'immeuble portant le numéro 10274, rue Rancourt, érigé sur le lot 1742775 du cadastre du Québec, un empiètement du bâtiment dans la marge latérale sud, et ce, tel que montré sur le certificat de localisation réalisé par Jean Girard, arpenteur-géomètre, et estampillé par la Direction du développement du territoire le 8 août 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1144871022

CA14 090312

Approuver, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA13 09010), une demande visant à autoriser l'installation d'une antenne et d'un cabinet d'alimentation sur un poteau d'Hydro-Québec localisé en bordure du boulevard Gouin Ouest, face à l'immeuble portant le numéro 9055, boulevard Gouin Ouest.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'approuver, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA13 09010), une demande visant à autoriser l'installation d'une antenne et d'un cabinet d'alimentation sur un poteau d'Hydro-Québec localisé en bordure du boulevard Gouin Ouest, face à l'immeuble portant le numéro 9055, boulevard Gouin Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1144039014

CA14 090313

Implanter un arrêt obligatoire sur l'avenue Alfred-Laliberté à l'intersection de la rue Frigon.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

**Sur l'avenue Alfred-Laliberté,
à l'intersection de la rue Frigon :**

D'installer des arrêts obligatoires aux approches est et ouest de l'intersection.

DE conserver en place toute autre réglementation actuellement en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1140716005

CA14 090314

Déposer et transmettre au ministère des Transports du Québec le rapport des dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement, dans le cadre du Programme Véloce II - Volet 4 pour l'exercice financier 2014-2015.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

DE déposer et de transmettre au ministère des Transports du Québec le rapport des dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et ce, dans le cadre du Programme Véloce II - Volet 4 pour l'exercice financier 2014-2015;

DE confirmer que les dépenses d'entretien du tronçon de 7,6 kilomètres de la Route verte dans l'arrondissement totalisent 22 891,70 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1141333018

CA14 090315

Refuser d'approuver le projet de remplacement du lot 1434899 du plan cadastral parcellaire du cadastre du Québec, situé sur le côté est de la rue Fréchette, au nord de la rue du Bocage, préparé par Jacques Fournier, arpenteur-géomètre, le 28 octobre 2013 sous le numéro 12300 de ses minutes.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE refuser d'approuver le projet de remplacement du lot 1434899 du plan cadastral parcellaire du cadastre du Québec, situé sur le côté est de la rue Fréchette, au nord de la rue du Bocage, préparé par Jacques Fournier, arpenteur-géomètre, le 28 octobre 2013 sous le numéro 12300 de ses minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1144039015

CA14 090316

Accepter la somme de 44 375,76 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté nord du boulevard Gouin, à l'ouest de la rue Jasmin, doit transmettre à la Ville en satisfaction du 2e paragraphe de l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) (frais de parcs).

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'accepter le versement d'une somme de 44 375,76 \$ équivalant à 10 % de la valeur réelle du lot projeté 5331884 compris dans le plan d'opération cadastrale portant le numéro de dossier 2146662003 que le propriétaire du terrain situé sur le côté nord du boulevard Gouin, à l'ouest de la rue Jasmin, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1);

DE déposer ladite somme au fonds de compensation pour fins de parcs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1142720003

Dossier retiré.

40.12

CA14 090317

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la construction de plusieurs immeubles résidentiels au 10000, rue Meilleur - Lot 1488873 du cadastre du Québec - Zone 0317 (dossier en référence 1114039012).

CONSIDÉRANT les commentaires exprimés lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 août 2014;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 8 à 10 (hauteur en mètres et en étages), 21 (dépassement des constructions hors toit), 24 à 26 (règles d'insertion en matière de hauteur), 42 (taux d'implantation minimal et maximal), 52 (pourcentage de façade à l'alignement de construction), 60, 62, 65 (règles d'insertion en matière d'alignement de construction), 132 (usages prescrits) et 610 (aménagement paysagers requis pour une aire de stationnement de plus de 1000 m²) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1488873 du cadastre du Québec, l'autorisation de construire plusieurs immeubles multifamiliaux aux conditions suivantes :

1. l'implantation et la volumétrie des bâtiments doivent être substantiellement conformes au plan joint en annexe de la présente résolution;
2. un maximum de 462 logements peuvent être construits dans l'ensemble des immeubles compris dans ce projet;
3. dans au moins un des immeubles du projet, un local du rez-de-chaussée devra être réservé pour une garderie;
4. dans au moins un des immeubles du projet, un local du rez-de-chaussée devra être réservé pour un commerce d'appoint tel un dépanneur;

5. l'émission des permis de construction est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville (01-274) et au dépôt, en même temps que la demande de permis, à un plan d'aménagement des aires extérieures. En plus des objectifs et critères prescrits à l'article 674 de ce règlement, les objectifs et critères suivants s'appliquent aux bâtiments situés sur cet emplacement :

Objectif :

Favoriser la création d'un ensemble urbain intégré qui contribue à l'enrichissement du milieu.

Critères d'évaluation :

- a) adopter une expression architecturale urbaine et contemporaine qui contribue à la mise en valeur des voies et des espaces publics adjacents;
- b) coordonner l'expression architecturale des bâtiments et l'utilisation de détails, de couleurs et de matériaux sur l'ensemble des élévations de manière à composer une image cohérente et visuellement intéressante;
- c) traiter avec soin les murs latéraux et arrière visibles des rues Sauvé et Meilleur et présenter un caractère architectural s'apparentant à celui de la façade principale;
- d) articuler les volumes et les façades afin d'éviter la monotonie;
- e) traiter les éléments mécaniques et techniques des bâtiments de manière à assurer leur intégration architecturale, notamment au niveau de la volumétrie et des matériaux de revêtement utilisés.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan d'ensemble préparé par Atelier Ville Architecture Paysage estampillé par la Direction du développement du territoire le 24 septembre 2014.

Le maire Pierre Gagnier, la conseillère Lorraine Pagé et les conseillers Pierre D Desrochers et Harout Chitilian votent en faveur de la proposition.

La conseillère Émilie Thuillier vote contre la proposition.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.13 1124039020

CA14 090318

Recommander au conseil municipal d'adopter, sans changement, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à l'agrandissement d'un secteur d'affectation « secteur résidentiel » à même un secteur d'affectation « secteur d'emplois », la création d'un secteur de densité 01-T9 à même une partie du secteur de densité 01-06 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauvé et Meilleur, afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel (dossier en référence 1124039020).

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 août 2014 dont le procès-verbal est joint au dossier;

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

DE recommander au conseil municipal d'adopter, sans changement, un Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant l'agrandissement d'un secteur d'affectation « secteur résidentiel » à même un secteur d'affectation « secteur d'emplois », la création d'un secteur de densité 01-T9 à même une partie du secteur de densité 01-06 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauvé et Meilleur (lot 1488873 du cadastre du Québec), et ce, afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel.

Le maire Pierre Gagnier, la conseillère Lorraine Pagé et les conseillers Pierre D Desrochers et Harout Chitilian votent en faveur de la proposition.

La conseillère Émilie Thuillier vote contre la proposition.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.14 1114039012

CA14 090319

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2014 (RCA13 09003) quant au tarif applicable pour une demande de permis d'abattage d'arbres (a. 8).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 8 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2014 (RCA13 09003), quant au tarif applicable pour une demande de permis d'abattage d'arbres (a. 8) (RCA13 09003-2).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1131082003

CA14 090320

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 5079, boulevard Gouin Ouest - Lot 1434326 du cadastre du Québec - Zone 0669.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 11.1 (conditions d'émission d'un permis de construction) du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) et les articles 24 (règle d'insertion en matière de hauteur), 49 (règle d'insertion en matière de mode d'implantation), 52 à 65 (alignement de construction) et 84.1 (projection maximale d'un porche) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet:

d'accorder, pour l'immeuble situé sur le lot 1434326 du cadastre du Québec, localisé au 5079, boulevard Gouin Ouest, l'autorisation d'agrandir la résidence à la condition suivante :

- l'implantation et la volumétrie doivent être conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A1, A2, A3 et R1 datés du 17 juin 2014 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 19 juin 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1144039007

CA14 090321

Dépôt de l'état des résultats définitifs du scrutin référendaire tenu le 5 octobre 2014 - Requête concernant la constitution de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest.

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 578 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E.2.2), l'état des résultats définitifs du scrutin référendaire, tenu le dimanche 5 octobre 2014, concernant la constitution de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest.

60.01 1141940002

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.01

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du mardi 14 octobre 2014 est levée à 20 h 20.

70.02

Pierre Gagnier (S)

Maire d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement